

République Islamique de Mauritanie

Honneur – fraternité – justice

Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

**EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE
DES RECONMMANDATIONS
DU PROGRAMME D'ACTION
DE BEIJING PAR LA MAURITANIE**

BEIJING+15

Juillet 2009

SOMMAIRE

Introduction	4
Première partie : Aperçu Général sur les Réalisations	5
Deuxième partie : Les principaux domaines d'interventions	6
1. Femme et pauvreté.....	6
2. Education et formation des femmes.....	8
3. Femmes et santé	10
4. Violence à l'égard de la femme	12
5. Femmes et Economie	13
6. Femmes et la prise de décision	14
7. Droits fondamentaux de la femme	15
8. Femmes et les médias.....	16
9. Femmes et l'environnement.....	16
10. Petite fille	17
Troisième partie : Développement institutionnel	18
1. Dispositifs institutionnels de promotion de la femme en Mauritanie.....	18
2. Politiques et cadres de promotion de la femme en Mauritanie.....	19
3. Structure de Coordination de la promotion de la femme en Mauritanie.....	20
4. Les ressources financières affectées à la promotion féminine en Mauritanie	21
5. Les indicateurs de suivi de la promotion féminine en Mauritanie	21
6. Le rôle de la société civile dans la promotion de la femme en Mauritanie	21
Quatrième partie : Les Contraintes et perspectives.....	22

LISTE DES ABREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMSME	Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CFPF	Centre de Formation pour la Promotion Féminine
CPN	Consultations Prénatales
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
EDS	Enquête Démographie Santé
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
GNSG	Groupe National de Suivi Genre
GRSG	Groupe Régional de Suivi Genre
GSG	Groupe de Suivi Genre
GTZ	Coopération Technique allemande
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MJ	Ministère de la Justice
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistiques
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PF	Planification Familiale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIHAB :	Centre d'écoute et d'accueil des familles victimes de litiges familiaux et de prise en charge des femmes victimes de viol (<i>relève de l'ONG ALCD</i>)
RMFMP	Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires
SECF	Secrétariat d'État à la Condition Féminine
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
TVM	Télévision de Mauritanie
UNFPA	United Nations Funds for Population Activities
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immuno-déficience Humaine

Introduction

La Mauritanie a souscrit aux conclusions et recommandations de la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing du 04 au 15 septembre 1995, qui constitue un important jalon en faveur la promotion des droits des femmes. A l'issue des travaux de cette conférence, une déclaration dénommée « Déclaration de Beijing », assortie d'un un plan d'action, articulé autour des points suivants a été retenue :

- Les mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- L'accès à l'éducation ;
- L'accès aux soins de santé ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes ;
- L'accès au pouvoir de décision ;
- La promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes ;
- L'accès des femmes aux médias ;
- Les femmes et l'environnement ;
- La discrimination à l'égard de la fillette.

Ce plan d'actions est en parfaite harmonie, d'une part, avec les objectifs internationaux, reflétés par les OMDs et d'autre part avec les objectifs nationaux exprimés dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Il est à signaler que la Mauritanie souffre de certaines contraintes structurelles dont : (i) l'immensité du territoire (plus d'un million Km²) pour une population d'environ de 3 millions d'habitants en 2007, concentrée dans le milieu urbain (plus de 58%), rendant ainsi l'investissement très onéreux dans les infrastructures de base ; (ii) Faiblesse de ressources humaines qualifiées, minimisant les opportunités de profiter pleinement des fruits de croissance ; (iii) la faible diversification de l'économie qui continue à s'appuyer sur deux à trois produits d'exports (Fer, poissons et récemment, en 2006, le pétrole et l'or), ce qui augmente le risque et les effets pervers d'un choc exogène. Ainsi, le cadre macro-économique est resté caractérisé par son volatilité ; une croissance moyenne de moins de 5% sur la période 2005-2008, une inflation peu maîtrisée (environ 8%), un déficit budgétaire de plus de 2% du PIB et une réserve en devises couvrant à peine 4 mois d'importations.

C'est dans ce contexte que l'évaluation actuelle de la déclaration de Beijing intervient. Cette déclaration a fait l'objet des évaluations périodiques quinquennales afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs d'une part et de proposer des solutions permettant de lever les contraintes observées, d'autre part. Ainsi, deux évaluations jusqu'ici ont été conduites sous l'égide des commissions régionales de Nations Unies, la première en 2000 et la deuxième en 2005.

Le présent rapport a pour objectif de faire la lumière sur les progrès réalisés depuis 2004, les difficultés et les problèmes rencontrés, ainsi que les défis à soulever et les perspectives.

A cet effet, les commissions régionales des Nations Unies, en collaboration avec la Direction des Affaires Economiques et sociales, ont développés une méthodologie basée sur un questionnaire ainsi un canevas à suivre pour la rédaction du rapport permettant aux différents pays d'être sur les mêmes ondes et facilitant, par la suite, la lecture et la comparaison.

Le canevas proposé pour l'élaboration du rapport pays s'article autour des trois parties suivantes : (i) une première partie a pour objectif de donner un aperçu général sur les réalisations accomplies; (ii) une deuxième partie vise approfondir l'analyse afin de sortir les progrès par domaines critiques définis dans le programme d'action de Beijing et enfin (iii) une dernière partie essaye de faire ressortir les principales contraintes et les perspectives pour l'atteinte des objectifs fixés. Le canevas présente des indications assez claires afin de délimiter le champ et le contenu de chaque partie. Dans ce qui suit, il sera question de développer ces différentes parties.

Première partie : Aperçu Général sur les Réalisations

Durant les dernières années, la Mauritanie a enregistré des avancées notables en matière de promotion du statut des femmes et ce, à plusieurs niveaux :

- La prise en charge par le gouvernement de certaines problématiques qui étaient considérées comme relevant du tabou (mutilations génitales féminines et violences basées sur le genre),
- La promulgation de nouvelles législations destinées à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, notamment à travers la promulgation du Code du Statut Personnel en 2001(CSP), le Code du travail ¹ ;
- L'adoption de mesures de discrimination positive/actions affirmatives pour promouvoir les pratiques égalitaires et réduire les écarts historiques entre les hommes et les femmes. La promulgation d'une loi instaurant un quota de 20% pour les femmes sur les toutes les listes électorales a été consolidée à l'issue des élections de 2006-07 qui ont permis aux femmes d'obtenir 20% des sièges au Parlement et plus de 30% des sièges des conseils municipaux ;
- L'ouverture de certaines postes, qui ont resté jusqu'à 2007 du domaine des hommes, aux femmes tels que le commandement régional (Wali, Hakem), la diplomatie avec la nomination de deux femmes ambassadeurs et le corps de l'armée et de la sécurité.

Les efforts consentis en matière d'intégration transversale de la dimension genre dans les politiques publiques sont manifestes à différents niveaux : mise en place du Groupe de Suivi Genre (GSG) ; prise en compte de la dimension genre dans le processus de révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II, 2006-2010) ; l'actualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF, 2005-2008), l'élaboration de la stratégie nationale d'abandon des MGFs validée en 2007, l'élaboration du plan d'actions pour la femme rurale (2008), l'élaboration de la politique nationale de développement de

¹ Des mesures sont engagées actuellement pour examiner la levée de la réserve générale à la CEDEF.

la nutrition (2006) et enfin, élaboration et mise en œuvre de la Politique Nationale de la Famille et de l'Enfance. La SNPF repose sur une vision à l'horizon 2015 d'une femme libérée des contraintes sociales et économiques et en mesure de contribuer efficacement au développement du pays.

La Mauritanie a également renforcé son engagement international à promouvoir et respecter les droits des femmes par l'adhésion aux Conventions Internationales relatives aux droits de l'Homme, et plus particulièrement, la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes CEDEF, ratifiée, avec une réserve générale, en 2001, et la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) ratifiée en 1991)². La Mauritanie vient de valider une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) en 2008 qui a pour vocation de préciser les grandes orientations du Gouvernement en la matière et de fixer les partenaires sur les priorités nationales dans ce domaine.

Ces initiatives se sont également étendues à des actions visant l'institutionnalisation de la dimension genre. En effet, suite aux élections législatives de 2007, un nouveau Ministère chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de la Famille (MCPFEF) a été créé remplaçant l'ancien Secrétariat de la Condition Féminine (SECF). Ce Ministère a initié un nouveau programme d'intégration sectorielle du genre, redynamisé le Groupe de Suivi Genre (GSG) par la nomination de points focaux à haut niveau dans chaque ministère (Rang conseillers, chargés de mission et directeurs dans l'administration). Cette dynamique a été consolidée notamment par le biais de la création d'un Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires (RMFMP) en novembre 2007, d'un comité de lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG), d'un comité national de suivi des recommandations de la CEDEF et d'un comité de Coopération et coordination des litiges familiaux. Et aussi par l'élaboration et la validation d'une stratégie d'institutionnalisation du genre.

Cependant, la jeunesse des structures et des mécanismes en charge de la promotion des femmes, les contraintes représentées par la résistance socioculturelle, la limite dans l'application des textes juridiques, le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes, la limite de synergie entre les secteurs impliqués dans la mise en œuvre des programme de promotion féminines la faiblesse de l'allocation budgétaire du Ministère chargé de la Promotion Féminine ainsi que l'insuffisance des ressources entravent l'atteinte des objectifs de la déclaration de Beijing.

Deuxième partie : Les principaux domaines d'interventions

1. Femme et pauvreté

Selon le Profil de pauvreté élaboré dans le cadre du CSLP, la proportion de la population mauritanienne vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (01\$/j /pers) est estimée à 46% en 2004. Le milieu rural est beaucoup plus touché par la pauvreté que le milieu

² Toutefois, la Mauritanie n'a pas encore ratifié le Protocole additionnel de la CEDEF

urbain ; 59% des ruraux vivent en dessous de ce seuil, contre 28,9% en milieu urbain. En revanche, les femmes sont moins exposées à ce phénomène que les hommes dans la mesure où, en 2004, 48% de ménages dirigés par un homme sont pauvres contre 45% chez leurs homologues dont la commande est assurée par une femme.

Après l'évaluation de la première phase du CSLP (2001-2004) (document central de la politique de développement économique et social du pays) qui repose sur une vision à long terme (2015) comprenant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), **cinq objectifs** ont été retenus pour améliorer la **participation économique des femmes** dans le cadre du CSLP II (2006-2010) : améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production, lutter contre le chômage et le sous-emploi des femmes, renforcer la productivité des femmes, améliorer l'accès au marché et développer l'entrepreneuriat féminin.

Améliore l'accès des femmes aux facteurs de production : Afin de promouvoir un système de financement adapté aux conditions des populations pauvres, Le Gouvernement mauritanien a adopté les stratégies nationales de promotion de la micro-finance et de la micro et petite entreprise (PME) en 2003. Ces stratégies visent le développement d'une culture d'épargne et de crédit adaptés aux pauvres et la création des micros et petites entreprises qui permettent l'insertion des pauvres dans la vie active.

Promotion de la micro-finance : Le MF en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (PNUD, l'UNICEF, OXFAM GB, BAD, ...) ont procédé à la mise en œuvre de plusieurs projets visant l'émergence d'un tissu d'IMFs viables et pérennes couvrant la totalité du territoire et adaptés aux besoins de femmes aussi bien en milieu urbain que rural.

GFEC (Groupements Féminins d'Epargne et de Crédit) : Cette structure devenue autonome depuis 2006, dispose actuellement de 11 antennes dans 10 départements. Depuis sa nouvelle restructuration, le réseau GFEC a distribué plus de 138 millions de crédit pour le financement de plus de 1000 projets.

NISSA BANQUES : Ces caisses ont pour objectif général l'amélioration des conditions de vie des femmes grâce à l'appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) à travers le financement et la promotion d'activités sociales.

Aujourd'hui, les Nissa Banques regroupent 11 institutions réparties sur 11 communes dans cinq wilayas. Elles sont implantées en milieu rural et périurbain défavorisés regroupent près de 90 000 femmes regroupées dans 2400 coopératives. Leur capacité de financement reste très limitée, avec seulement **223 millions** d'ouguiyas de crédits distribués. Les fonds de la Nissa Banque sont composés d'une épargne endogène mobilisée par les femmes et d'un apport en fonds de roulement de l'UNICEF et d'OXFAM-GB. Le nombre de projets financés est passé de **47** en 1997 à **3.037** en Mars 2009. Le recouvrement des prêts se fait à concurrence de 95 % des montants échus. La Nissa Banque est en cours de restructuration afin d'obtenir l'agrément de la Banque Centrale.

Toutefois, les impacts de ce système demeurent limités:

- Au plan quantitatif, ce système n'a permis de couvrir que 13 moughataas (sur 56) dans 5 wilayas et 9 moughataas de Nouakchott pour un total de 2419 crédits distribués.

- Au plan qualitatif, les systèmes de crédits développés en faveur des femmes les plus pauvres visent, généralement les AGR et non pas la promotion de la productivité et de l'entreprenariat féminin.

En effet, les principales **contraintes** sont les capacités de conceptualisation, de mise en œuvre et de suivi des projets à cause de l'analphabétisme de la quasi totalité des femmes rurales et leurs fastidieuses occupations quotidiennes, et la taille des prêts.

Promotion des PME : Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPFE, des programmes de renforcement des capacités organisationnelles et de gestion, d'accès des femmes aux financements, de renforcement des initiatives féminines, ont été amorcés durant la période écoulée. Ainsi, des nombreuses sessions de formation ont été dispensées au profit de 350 groupements et d'organisations féminines dans le domaine de l'organisation et de la gestion.

Cet effort s'est vu relayé par l'augmentation des ressources allouées au développement des capacités productives des femmes. Plus de 430 millions d'UM ont été exécutés par le département au profit du développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR). A titre d'exemple, environ 1300 AGRs ont été financés pour une enveloppe globale de 130 millions d'UM dans le cadre du Programme Spécial d'Intervention (PSI, 2008) et Programme d'urgence mis (Juillet-Novembre 2007).

Cependant, le manque d'accès aux circuits de commercialisation : enclavement de certaines zones, absence d'infrastructure de stockage ou de transformation, manque d'information sur les marchés, la faible organisation pour la vente des produits constitue un obstacle majeur à la participation économique des femmes. Les stratégies de développement et de promotion du genre n'ont pas toujours considéré et analysé cette contrainte essentielle. En effet, plus que pour les hommes, les projets se sont limités aux aspects de production sans considérer l'approche filière qui prend en compte tant l'amont que l'aval de la production.

2. Education et formation des femmes

La Mauritanie s'est engagée, depuis 1999, dans une réforme de son système éducatif visant son unification et l'amélioration de sa qualité à travers notamment le renforcement de l'enseignement des sciences et les langues étrangères (français, anglais). Cette réforme est soutenue et sous-tendue par le Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), qui constitue la stratégie nationale décennale, couvrant la période 2001-2011, dans ce domaine. Le PNDSE, qui a bénéficié de la participation et du concours de l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers, s'articule autour des axes suivants : (i) Amélioration de la qualité et de la pertinence des processus d'enseignement et d'apprentissage à tous les niveaux du système éducatif ; (ii) Amélioration de l'accès notamment au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire ; (iii) Promotion de la scolarisation des filles et l'équité entre les régions ; (iv) Amélioration de l'efficacité externe du système éducatif en favorisant des relations plus étroites entre, d'un côté, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur, et, de l'autre côté, la demande sur le marché du travail ; et (v) Amélioration de la capacité de gestion administrative, technique, pédagogique et financière de l'ensemble du système.

La mise en œuvre du PNDSE a conduit à des avancées considérables sur le chemin de la scolarisation universelle et la parité en matière de scolarisation au niveau du primaire. Ainsi, le taux brut de scolarisation a frôlé 96% en 2008 avec un avantage net pour les filles (98,4% contre 92,6%). L'évolution du taux net de scolarisation est également en faveur des filles; il enregistre un écart de près de 4 points en 2008 (73,5 contre 69,9%). Au niveau du primaire, le taux brut d'accès en 1^{er} AF (TBA) continue à dépasser le seuil de 100%. Il se situe à l'ordre de 127% (130,2% pour les filles et 123,8% pour les garçons). Ce qui dénote l'effort entrepris par les pouvoirs publics pour faire amener les enfants notamment les retardateurs à fréquenter le système scolaire. En termes absolus, l'effectif des élèves au niveau du fondamental est passé de 465 970 en 2005 à 473 688 élèves en 2008, enregistrant une présence accrue des filles dont le poids est passé de 49,8% à 50,3% sur la même période.

Pour ce qui est du secondaire, le nombre de nouveaux entrants en première année du secondaire (1AS) a connu une augmentation de 5,5% entre 2006 et 2007, après une baisse sur deux années consécutives. Le taux de transition effectif en première année secondaire continue sa baisse (44,9% en 2008 contre 56,8% en 2006), avec régression relativement modérée de la part des filles qui passe de 41,7% à 44,5%, faisant ressortir des disparités persistantes en particulier dans le succès aux examens nationaux. Le gap continue à se grandir au niveau du supérieur.

Cet effort de scolarisation en matière d'accès ne s'est pas traduit par une amélioration de la qualité du système. Des difficultés persistent pour retenir les élèves dans le système éducatif en dépit du facteur obligatoire de l'enseignement primaire. En effet, le **taux de rétention** à la fin du cycle fondamental est relativement faible. Il est passé de 46,4% en 2006 à 53,0% en 2008. La différenciation entre garçons et filles sont relativement limitées, les taux pour les garçons étant légèrement plus faibles que ceux des filles.

Parallèlement, le taux d'analphabétisme a connu une baisse significative de 4 points entre 2004 et 2008, passant de 42% à 38%. La baisse est plus ressentie chez les filles (5 points) que les garçons (3 points).

Ces résultats ont été obtenu grâce à la mise en œuvre du PNDSE et dont les principales actions ont porté sur :

- (i) Le développement des infrastructures pour élargir l'accès et d'améliorer la rétention notamment pour les filles par la construction annuelle de 200 salles de classes en moyenne ;
- (ii) L'augmentation de l'accès des filles à l'enseignement secondaire par la poursuite du programme de construction des collèges de proximité permettant d'éviter le déplacement des familles notamment les pauvres vers les centres urbains ;
- (iii) La création des conditions favorables pour une meilleure intégration des filles dans l'environnement scolaire à travers notamment la construction des latrines, le raccordement des établissements à l'eau courante, la construction des clôtures ;
- (iv) la poursuite du recrutement des enseignants et professeurs pour couvrir les besoins ainsi que le redéploiement de l'excédant au niveau de l'administration centrale ;
- (v) le renforcement de la qualité à travers des efforts dans le domaine de la rénovation de la formation initiale et continue, la réécriture des programmes et l'amélioration de leur qualité, ainsi que la disponibilisation de manuels et de fournitures scolaires ;
- (vi) la mise en place d'un programme visant à valoriser les modèles de filles et des femmes ayant réussi leur carrière académique et professionnelle à travers l'attribution des prix,

l'octroi des bourses pour les filles lauréates, l'appui des familles des filles distinguées, etc ;

- (vii) Le renforcement du programme de formation professionnelle, d'une manière générale, et la poursuite de sa décentralisation afin de rapprocher les services aux populations les plus vulnérables notamment les filles ;
- (viii) Le renforcement du centre pilote de formation pour la promotion féminine à travers la réalisation d'un audit organisationnel. Ceci a permis de prendre en compte les besoins réels du marché en procédant à la création des nouvelles filières, dans un souci de recherche continue de l'efficacité ;
- (ix) Le renforcement du centre pour la petite enfance dont la vocation est la formation des monitrices. Ce qui a permis l'augmentation de sa capacité pour faire face à la demande croissante dans ce domaine ;
- (x) La création d'un centre pour l'accueil, l'orientation et la requalification des enfants de la rue ou en rupture avec leur famille. Ce centre a pour objectif de réinsérer ces enfants dans leur milieu naturel notamment à travers l'offre d'une formation qualifiante et pratique pour les adolescents.
- (xi) la poursuite de l'effort national en matière de lutte contre l'analphabétisme par l'alphabétisation à distance (radio AKA), la mise en place d'un programme de contractualisation avec des ONG visant à conduire des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et le lancement d'une réflexion sur les mécanismes d'intégration effective de l'alphabétisation à l'éducation et la mise en place de synergies, notamment avec l'enseignement fondamental.

Malgré ces avancées, des défis importants restent à surmonter :

- (i) Le taux de pauvreté qui reste encore très élevé en particulier dans le milieu rural constitue un handicap majeur devant la scolarisation des filles dans la mesure où elles contribuent dans les travaux domestiques.
- (ii) Les phénomènes de la société telles que le mariage précoce des filles, les contraintes sociales et économiques notamment dans un contexte où les femmes dirigent plus d'un cinquième empêchent une partie non négligeable des filles d'accéder à l'école ou d'y rester
- (iii) La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au niveau du système éducatif fait penser pas mal de familles à chercher un alternatif ou à laisser les enfants au foyer notamment les filles.
- (iv) La non adéquation des produits du système éducatif aux besoins du marché de l'emploi, reflété à travers le niveau relativement élevé du chômage, constitue un autre facteur de blocage face à la scolarisation d'une manière générale et celle des filles en particulier.

3. Femmes et santé

La mise en œuvre de la stratégie du pays dans le domaine de la santé a permis, au cours des quatre dernières années, l'amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des services, en particulier ceux offerts aux femmes. Ceci est reflété par une baisse relativement importante de la mortalité maternelle, même s'elle reste encore élevée, en passant de 747 pour 100 000 naissances vivantes en 2004 à 686 en 2007. Un tel résultat est le fruit des efforts visant à (i) assurer un suivi prénatal pour les femmes en grossesse dont le taux est passé de 64,6% en 2004 à 75,4% en 2007 ; (ii) améliorer le niveau d'assistance des femmes, par un personnel de qualité, au moment de l'accouchement. Ce taux a

progressé de 4 points entre 2004 et 2007; (iii) élargir l'intervalle inter gésésique afin de permettre une meilleure santé de la mère et ceci à travers le recours à la demande de planification familiale qui est en constante augmentation (27,5% en 2007 contre 22,7% en 2004). A titre d'exemple, la prévalence des contraceptifs s'élève à 9,3% en 2007 contre 8% en 2004.

En plus, l'amélioration de la couverture sanitaire, qui est en nette augmentation, contribue au rapprochement des services de santé des femmes notamment celles qui sont en état de grossesse. Les enfants en bénéficient avec la progression du taux de vaccination de routine du PEV atteignant pour le DTC3 75% en 2007. Également, la situation nutritionnelle s'est améliorée, notamment celle des femmes. Ainsi, la prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance se situe à 33,7% des enfants. L'allaitement maternel exclusif a atteint 11% en 2007.

Par ailleurs, le niveau d'éveil sanitaire chez les femmes s'est amélioré de manière générale. Par exemple, plus en plus des femmes sont conscientes de l'importance de l'allaitement au sein pour leur santé et celle de leur enfants. Environ 85% des femmes continuent à allaiter leurs enfants jusqu'au 15^{ème} mois de la naissance et 33,1% jusqu'à deux ans.

Néanmoins des difficultés persistent pour faire face aux maladies émergentes, notamment le VIH/SIDA. En dépit de sa prévalence qui reste encore bas, la connaissance des canaux de sa transmission par les femmes est une question préoccupante car seuls un cinquième des femmes sont en mesure d'identifier des méthodes pour se prévenir de la transmission de cette maladie. Même, la connaissance de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, qui constitue une étape importante afin d'éviter l'infection du bébé, est relativement mal connue par les femmes ; seuls 36.4 % des femmes connaissent les trois variantes du mode de transmission du virus de la mère à l'enfant.

Il est à noter que l'atteinte de l'ensemble de ces résultats est obtenu grâce aux conjugaisons des efforts de l'ensemble des départements et structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie du pays en matière de santé et ceci avec le concours de nos partenaires techniques et financiers. Les principales actions visant à améliorer la santé, de manière générale et celle des femmes en particulier, ont porté sur :

- Amélioration de l'accès aux structures de santé à travers la poursuite de programme de construction et de réhabilitation des centres de santé et de postes de santé, la formation du personnel de santé, l'équipement notamment par des ambulances facilitant l'évacuation des cas à risque dont certains accouchements ;
- La création des structures de formation dans le domaine de la santé avec l'ouverture d'une faculté de médecine et une deuxième école de santé, favorisant ainsi le développement des structures hospitalières spécialisées dont un Hôpital pour Mère et Enfant ;
- Mise à pied d'un programme de forfait obstétrical afin de permettre la prise en charge des femmes démunies ;
- Amorçage d'un programme pilote de mutuels de santé dans certains mougahaas afin d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé en particulier les femmes et les enfants ;
- Mise en place d'un programme sur la santé et la reproduction dans certaines zones pauvres dont l'Aftout ;

- Démarrage des activités de la Caisse National d'Assurance Maladie (CNAM), contribuant ainsi dans l'amélioration de l'accès et à la prise en charge des familles des fonctionnaires et autres publics cibles.
- Développement des campagnes d'IEC sur la santé de l'enfant et de la mère, la planification familiale, etc.
- Renforcement du programme national de vaccination par l'adoption du nouveau protocole intégrant le vaccin contre Hépatite B, améliorant ainsi la protection de la mère et son enfant ;
- Poursuite des activités du programme national de lutte contre le VIH/Sida, en particulier son volet de sensibilisation et d'information sur les canaux de transmission, les méthodes de prévention, en direction des femmes.
- Poursuite des activités du projet d'appui au secteur de la santé et de la Nutrition notamment la sensibilisation en matière d'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles.

Cependant, certaines contraintes et difficultés persistent, parfois avec acuité :

- La prévalence encore élevée de la mortalité maternelle, il est indispensable de poursuivre et renforcer le programme visant le suivi pré et postnataux, la généralisation des accouchements assistés favorisée par la mise en œuvre des programmes de forfaits³ obstétricale et des mutuelles de santé.
- La couverture encore très partielle du programme d'assurance maladie fait que beaucoup de femmes pauvres sont privées des soins de santé adéquats ;
- Malgré les progrès réalisés, certains obstacles socioculturels persistent, en particulier en matière de santé reproductive ;
- Insuffisances du système de santé pour faire face aux maladies émergentes et le VIH/SIDA.
- Prise en charge des maladies liées à la malnutrition dans un contexte marqué par une prévalence élevée de pauvreté, en particulier en milieu rural.

4. Violence à l'égard de la femme

Le tabou de la violence à l'égard de la femme a été levé partiellement en Mauritanie en 1997 dans le cadre de la lutte contre les Pratiques Néfastes à la Santé des Femmes et des Enfants. En effet, le sujet des violences à l'égard de la femme s'est imposé entre autres par la ratification de la convention internationale de CEDEF en 2000. Pour faire face à cette problématique, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel chargé d'élaboration des outils nécessaires pour la lutte contre ce phénomène :

- Commission Nationale de Lutte Contre les Pratiques Néfastes à la Santé des Femmes et des Enfants en 1997. En 2008, cette commission a été érigée en Comité National de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre.
- Comités régionaux et départementaux de lutte contre les VBG;
- Commission nationale des droits de l'Homme (2006)
- Comité de suivi des recommandations CEDEF en 2007.
- Comités régionaux de coopération et coordination pour le traitement et la résolution des litiges familiaux ;

³ Il consiste à une cotisation forfaitaire (20 \$) des adhérentes couvrant l'ensemble des frais inhérents à la grossesse et à l'accouchement

La mise en place de ce dispositif s'est accompagnée par la mise en œuvre de plusieurs actions visant, entre autres, la sensibilisation des décideurs et des populations sur ces pratiques et une meilleure prise en charge des victimes.

Cependant, certaines formes de violence à l'égard des femmes persistent en Mauritanie encore en raison de la résistance socioculturelle, en particulier l'excision, le gavage et le mariage précoce.

L'excision : demeure largement pratiquée en Mauritanie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 59.7% et 84.1%⁴ en 2007). Elle est généralement pratiquée dans la petite enfance dans certains milieux et à un certain âge.

Le gavage : Les informations récentes sur le gavage au niveau national restent très limitées. Celles disponibles proviennent de l'EDSM 2000 qui rapporte que cette pratique varie de manière significative en fonction du milieu, de zones et des ethnies : i) (24%) en milieu rural, (19%) en milieu urbain ; ii) (36%) dans les zones du Sud-est, (30%) dans les zones du Centre, 13% dans les zones du Nord et 18% dans la zone du Fleuve ; iii) 28% chez les maures contre moins de 2% chez les autres ethnies.

Selon cette enquête, cette pratique est en recul car seules 11% des jeunes filles de 15 à 19 ans enquêtées ont été gavées, contre 35% en moyenne dans la tranche d'âge 40-49 ans, ce qui témoigne du recul de cette pratique. Toutefois, elle note que 20% des mères déclarent avoir déjà gavé leur fille, ou avoir l'intention de le faire.

Le mariage précoce : Le mariage des petites filles reste répandu en Mauritanie. En effet, le pourcentage des femmes mariées avant l'âge de 18 ans est de 43% alors que celui de celles mariées avant l'âge de 15 ans est de 19%. Selon les enquêtes réalisées dans ce domaine, ce type de mariage met souvent en péril le développement des petites filles dans la mesure où il aboutit dans la plupart des cas à une grossesse précoce, accompagnée d'un niveau d'études et de formation professionnelle faible, ce qui contribue à accentuer la féminisation de la pauvreté.

5. Femmes et Economie

Le salariat féminin reste faible dans la mesure où il ne concerne que 12,4% de la population féminine active occupée ou ayant déjà travaillé (27,3% des hommes de la même catégorie). Les femmes sont concentrées dans l'agriculture (48,6% des femmes de cette catégorie) et, dans une moindre mesure, dans l'administration (14,6%) et le commerce (13,5%).⁵ Sur le marché de l'emploi, les femmes continuent à subir une marginalisation par rapport aux hommes. Les résultats de l'EPCV (2004) montrent que le taux d'activité chez les 15-65 ans est de 59,2% mais qu'il cache des disparités importantes entre les hommes (81,9%) et les femmes (39,1%). Le taux moyen de chômage au niveau national est de 32,5% selon l'enquête EPCV 2004.

Le chômage, qui constitue un véritable fléau en Mauritanie (30%), touche plus les jeunes et les femmes dans la tranche des 16-24 ans (45,6%)⁶. Les femmes sont les plus touchées. Les femmes en milieu rural et en milieu urbain affichent des taux voisins, respectivement

⁴ ONS /MICS 2007

⁵ RGPH 2000

⁶ EPCV 2004 et MEN, cité par ESG, 2006

de 47,0% et 47,8%. Cela pourrait être expliqué par le manque de prise en compte des occupations des unes et des autres dans leurs milieux respectifs.

Les données de l'EDS (2000-01) posent clairement les termes des enjeux et contraintes de la participation économique en fonction du genre: les femmes travaillent mais elles ont tendance à le faire sans rémunération (75,8% contre 29,6% pour les hommes) alors que les hommes travaillent dans leur écrasante majorité, contre rémunération.

Par ailleurs, malgré l'intégration des femmes dans les différents corps constitués (armée, sécurité) de l'armée nationale, les femmes restent cantonnées dans certains métiers 'féminins', (secrétariat, services sociaux, etc.) et plusieurs professions leur sont encore fermées (magistrature)

Le MASEF a multiplié, durant les dernières années, les projets et actions génératrices de revenus (AGR). Toutefois, deux éléments participent à limiter l'impact de ces initiatives:

- Les AGR sont généralement des mesures palliatives destinées à lutter contre des situations d'extrême pauvreté monétaire. A ce titre, elles ne devraient pas être considérées comme une panacée pour promouvoir les droits économiques des femmes;
- Ces actions sont généralement très limitées dans le temps et dans l'espace et n'ont pas d'effet sur la majorité des femmes pauvres, le MASEF n'ayant pas les capacités requises pour les généraliser.

En plus, la présence des femmes sur la scène économique a été renforcée ces dernières années par l'existence des femmes à la tête de certaines entreprises privées considérées comme modèle d'innovation et de réussite et par la réalisation d'un marché moderne des femmes qui est unique dans la sous-région.

6. Femmes et la prise de décision

A la suite du changement intervenu le 03 août 2005, la Mauritanie s'est engagée dans un processus de transition démocratique, devant aboutir à la mise en place d'institutions démocratiques réellement représentatives. Un référendum constitutionnel et des élections municipales et législatives ont eu lieu en 2006. Quant aux élections sénatoriales et présidentielles, elles ont été organisées mars 2007.

Grâce à la volonté du Gouvernement de transition et aux efforts de la société civile notamment le « Groupe de plaidoyer pour l'implication des femmes dans le processus de décision » dans les journées nationales de concertation (octobre 2005), le Gouvernement de transition s'est engagé à consolider les acquis en matière de droit et de participation des femmes, et a adopté en juillet 2006 un projet d'ordonnance portant loi organique relative à la promotion de l'implication des femmes dans le processus de décision. Cette loi impose un quota minimum de 20% pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative.

Dans ce contexte, et pour soutenir les engagements du Gouvernement de transition, les agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, GTZ, Coopération Espagnole et FNUAP) ont décidé de lancer une initiative conjointe (Projet d'appui à l'implication des femmes dans le processus de décision) visant à améliorer l'implication des femmes dans le processus démocratique en cours et leur représentativité dans les instances électives. Les

projets viennent en complément du projet global d'assistance électorale à la Mauritanie coordonné par les Nations Unies. Ils poursuivent une double finalité :

- Renforcement de l'appropriation par les femmes de leurs droits, développement de la culture civique et promotion de l'égalité de genre en matière de représentation.
- Sensibilisation /plaidoyer et renforcement des capacités des institutions et des décideurs pour une meilleure mise en œuvre des droits politiques des femmes et leur implication dans le processus de prise de décision.

Les résultats des élections municipales et législatives de 2006 ont abouti à un taux de 30% de conseillères municipales et à 20 députés (contre 3 dans l'ancienne assemblée) et 9 femmes sénatrices (contre 3 dans l'ancien Sénat). Sur les 216 communes, 4 mairies reviennent aux femmes, dont trois à Nouakchott et une en milieu rural.

L'initiative « Groupe de plaidoyer pour l'implication des femmes dans le processus de décision » avait organisé au cours de la campagne présidentielle un plaidoyer auprès des candidats pour obtenir un engagement écrit stipulant l'engagement du candidat de prévoir un quota des postes ministériels aux femmes. Ceci a abouti à la nomination de trois femmes au poste de Ministre, deux au poste de wali et deux ambassadeurs pour la première fois dans l'histoire de la Mauritanie.

7. Droits fondamentaux de la femme

La **Constitution** mauritanienne du 20 juillet 1991 consacre l'égalité juridique entre les hommes et les femmes. L'article 6 de la loi fondamentale dispose "les citoyens sont égaux devant la loi", ce qui implique que la femme en tant que citoyenne est en droit d'exercer pleinement tous ses droits politiques, économiques et sociaux.

Parallèlement à ces acquis, un **Code du Statuts Personnels** (CSP) a été adopté en 2001, formule juridique reflétant un niveau acceptable de consensus et qui, en dépit de ses limites et de ses faiblesses, constitue un jalon important dans la promotion d'une position plus équitable de la femme au sein de la société. Ses principes généraux les plus importants sont: l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la dignité humaine inhérente à chaque individu, l'égalité des sexes, la liberté de conscience.

Le code du statut personnel (CSP) constitue depuis l'indépendance du pays une aspiration des citoyens. L'adoption de ce code ouvre des perspectives pour l'harmonie de la cellule familiale et pour la cohésion sociale. Mariages, divorces, entretien, garde, héritage, pension alimentaire... tout y est abordé d'où la dimension sociale de cette loi. Autre progrès en matière de droit, un Texte rendant obligatoire l'enseignement des enfants, y compris celui des filles de 6 à 14 ans, a été adopté en 2002 ; venant s'ajouter au préambule de la Constitution mauritanienne proclamant la garantie intangible des droits sociaux. Les droits garantis à la femme dans ce cadre sont, le droit à l'enseignement, le droit à la protection sociale et le droit à l'emploi

8. Femmes et médias

L'accès aux médias constitue un important canal pour la vulgarisation des droits des femmes ainsi que la prise en conscience de leur obligation dans le développement d'une société harmonieuse. De ce fait, la présence des femmes dans les médias, en particulier publics, est considérée comme un atout non négligeable afin d'assurer une meilleure prise en compte des questions de femme et d'améliorer son statut économique et social.

Au niveau des médias publics, la radio nationale semble comporter le quota le plus élevé en matière de femmes ; environ 60% des employés sont des femmes. Parmi elles, on note, en particulier, la Directrice Générale Adjointe et la Directrice de l'Information.

Pour la télévision, la présence des femmes est quasi-négligeable au niveau des postes décisionnels et ceci malgré qu'elles dominent certains segments vitaux pour le fonctionnement de cette institution. Elle comprend environ 70 femmes affectées dans leur majorité au département chargé des affaires administratives.

En plus et avec la libéralisation du secteur de média, couronnée par la mise en place d'une haute autorité pour l'audio-visuelle où les femmes sont représentées, les femmes ont plus de chance d'accéder aux différents postes dans ce domaine aussi important pour influencer la prise de décision.

Par ailleurs, on note de plus en plus la présence des programmes dédiés aux questions liées au développement économique et social de la femme. Des débats et des discussions ouverts et francs sont engagés notamment sur les ondes de la Radio et les colonnes des journaux pour trouver des solutions et sensibiliser le public sur beaucoup de questions considérées sensibles. De ce fait, certains sujets, qui étaient jugés tabous pas long temps, sont devenus au cœur de débat et de l'actualité.

Ces efforts ont été rendu plus cohérents et lisibles à travers notamment l'élaboration d'une stratégie en matière d'IEC et qui vise à mettre la question du développement de la femme au centre des préoccupations des décideurs et d'opinions publics; tout en veillant à assurer une synergie entre les différents acteurs impliqués dans ce processus.

Cependant, des contraintes majeures liées notamment à la faiblesse du niveau de scolarisation et à la prévalence assez élevée d'analphabétisme font encore barrage devant l'accès des femmes et à travers ça les questions liées à leur développement aux médias que ce soit publics ou privés. En plus, l'absence des structures de formation spécifiques dans ce domaine empêche les femmes d'acquérir des compétences avérées leur permettant de forger une place dans le paysage médiatique.

9. Femmes et environnement

Les problèmes de désertification et d'environnement qu'a connus la Mauritanie au cours des dernières décennies ont particulièrement affecté les populations et notamment les femmes tant dans l'exercice de leurs tâches domestiques (approvisionnement en eau et en combustibles) que de leurs activités productives : agriculture, élevage, artisanat, cueillette, du à une raréfaction des ressources naturelles.

En effet, l'exode rural dû à la sécheresse engendre, malgré quelques avantages sur le revenu familial, des conséquences globalement contraignantes aux femmes rurales. En effet, celles-ci sont souvent appelées à assurer en plus de leurs tâches classiques de nouvelles fonctions traditionnellement destinées aux hommes. Les femmes rurales se voient alors dans l'obligation de remplir les fonctions de chef de ménage sans soutiens importants de leurs maris qui ne réussissent pas toujours leur insertion professionnelle en ville. Indépendamment de ses conséquences sur le plan familial, engendrant des séparations longues hypothéquant la santé et l'éducation des enfants, et pouvant même provoquer une rupture familiale, cet exode serait à l'origine d'une vulnérabilité des femmes rurales aux IST et VIH/SIDA en raison des comportements à risque de leurs conjoints migrants.

En milieu urbain, avec l'éclatement des structures sociales et la prévalence élevée des familles monoparentales, les femmes se sont retrouvées chefs de ménage (18%) et ont été amenées à s'organiser et à développer des activités génératrices de revenus pour subvenir aux besoins de leur famille. Les impératifs de survie, en transformant les modes d'exploitation et de gestion des ressources limitées ont contribué à accentuer la dégradation de l'environnement.

10. Petite fille

Dans ce domaine, le gouvernement a entrepris ces dernières années, plusieurs activités visant l'épanouissement de la petite fille. A cet effet, une stratégie nationale pour le développement de la petite enfance a été adoptée permettant de créer un cadre et une référence pour la prise en compte de l'ensemble de préoccupations. Ainsi, l'éducation préscolaire moderne a connu un développement notable grâce à l'ouverture et à l'installation de structures préscolaires. Le taux de pré-scolarisation, qui était estimé à 3,6% en 2000, a atteint 7% en 2007. Par ailleurs, le taux brut de scolarisation des filles s'est amélioré et même a dépassé celui des garçons d'environ 5 points entre 2004 et 2007.

Par ailleurs, plusieurs conventions et protocoles ont été ratifiés par la Mauritanie visant à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation. Des campagnes de sensibilisation ainsi que des programmes spécifiques au profit des enfants en difficultés ont été conduits ces dernières années.

En plus, un programme intégré pour la promotion de la scolarisation des filles notamment dans les zones défavorisées ont été mis en place avec le concours de nos partenaires techniques et financiers. Il vise en particulier la création des conditions favorables pour l'accès et la rétention des filles ainsi que leur libéralisation des contraintes sociales.

En dépit de ces avancées, certaines contraintes persistent pour la prise en charge de la question de la petite fille, qui sont liées à la résistance sociale et les difficultés de déplacement des filles sans leur parent provoquant ainsi des charges supplémentaires pour les familles concernées.

Troisième partie : Développement institutionnel

Au cours de la période 2005-2009, le gouvernement a mis en place plusieurs outils d'ordre institutionnel et juridique visant l'intégration de la dimension genre dans les stratégies de développement et la promotion d'un environnement favorable à l'application du plan d'action de la déclaration de Beijing.

1. Dispositifs institutionnels de promotion de la femme en Mauritanie

Afin d'asseoir et de pérenniser les actions entreprises par les autorités publique depuis l'indépendance, le gouvernement mauritanien a en 2007 érigé le département en charge de la promotion féminine à un Ministère. Ce changement institutionnel traduit la volonté et l'engagement de la Mauritanie en faveur de la déclaration de Beijing et aux objectifs du millénaire.

Le Ministre en charge de la femme, au terme du décret fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale, est lui confié les missions suivantes :

- l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques relatives au genre, à la promotion féminine, au bien-être de l'enfance, à la protection et à la sauvegarde de la famille ;
- la proposition des projets et programmes destinés à garantir la promotion de la famille et une meilleure intégration de la femme dans le processus de développement ;
- la participation à l'évaluation de l'impact des programmes et projets sur la situation de la femme, de la famille et des enfants ;
- la collecte et la communication de toutes les informations de nature à assurer la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant ;
- la contribution à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux, de même que les projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur la femme, la famille et l'enfance ;
- la promotion des mesures visant le respect des droits de la femme dans la société de manière à garantir l'égalité des chances dans les domaines : politique, économique, social et culturel ;
- la promotion des différents mouvements et associations féminines et d'enfance ;
- la sensibilisation de la société sur les droits de la femme, de l'enfant et de la famille à travers les différents instruments juridiques internationaux ratifiés par notre pays et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- la proposition et l'animation des instances de coordination et de concertation sur la problématique de la femme, de la famille et de l'enfance ;
- la proposition de tout projet de texte législatif et réglementaire relatif à la femme, la famille et l'enfant et en assurer la diffusion et l'exécution ;
- le suivi de l'application des conventions internationales applicables en matière des droits de la femme, de la famille et de l'enfant.

De part ses missions, le Département joue un rôle important dans le cadre de mise en œuvre de tout projet à l'endroit de la femme ou de l'enfant, d'où l'importance de son implication dans tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces programmes.

En vue de réaliser les objectifs de sa mission, le Département dispose de plusieurs structures déconcentrées dont : i) les coordinations régionales et ii) les centres de formation pour la promotion féminine (CFPF) ; iii) des équipes mobiles de formateurs qui offrent des services décentralisés en matière d'animation, d'alphabétisation, de sensibilisation et de formation des femmes et associations féminines rurales ; iv) un centre de formation pour la petite enfance CFPE ; iv) un centre d'information et de documentation, et le centre de protection des enfants en difficultés ;

Le Département s'appuie sur le soutien des partenaires au développement (PNUD, UNICEF, Banque Mondiale, FNUAP, GTZ) qui s'est matérialisé par la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes de développement (composante nutrition BM ; Projet Genre, Projet JICA...)

2. Politiques et cadres de promotion de la femme en Mauritanie

Au niveau sectoriel, le Département a actualisé en 2005, la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) élaborée en 1994, qui a pour objectif de définir une approche nationale cohérente dans le domaine de la promotion féminine, de préciser les grandes orientations du Gouvernement en la matière, et de fixer les partenaires au développement sur les priorités nationales dans ce domaine.

Les axes prioritaires de la SNPF pour 2005-2010 sont : i) le renforcement de la participation économique des femmes ; ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux ; iii) droit d'accès des femmes aux postes de Consul ; iv) le développement des stratégies de changement de comportements ; v) le renforcement institutionnel du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF).

En plus de cette stratégie et dans le souci de mieux orienter son action vers ses groupes cibles les plus vulnérables, le département a élaboré d'autres politiques notamment : la politique National de la promotion de la femme rurale, la Politique Nationale de la Famille ; la Politique de Développement de la Petite enfance ; la Politique Nationale de développement de la Nutrition et la Stratégie Nationale de Genre (SNG), la stratégie National d'Institutionnalisation de Genre SNIG), la Stratégie National d'Abandon des MGF et la Politique Nationale de Protection de l'Enfance.

Toutes ces politiques s'inscrivent au plan national, dans la stratégie globale de lutte contre la pauvreté tracée, depuis 2001, dans le premier CSLP, et de son plan d'action pour la période 2000-2005. Même si l'on considère que le traitement des questions de la femme est au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté, on peut néanmoins estimer que ce premier CSLP ne lui a pas accordé une place suffisante, eu égard à sa marginalisation sur le plan socio économique.

Toutefois, le second plan d'action du CSLP pour 2006-2010 a incontestablement apporté des éléments nouveaux et importants pour pallier à ces insuffisances. En effet, il a intégré les objectifs stratégiques et actions prioritaires, tels que définis dans la nouvelle SNPF. Il avait mis notamment l'accent sur : le renforcement de la productivité des femmes, la

participation accrue des femmes aux processus de décisions, le développement de stratégies de changement de comportement à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'IEC.

3. Structure de Coordination de la promotion de la femme en Mauritanie

La promotion de la femme représente par excellence un domaine multi- sectoriel où il s'agit d'intervenir tous azimuts et de manière aussi intégrée que possible pour parvenir à toucher la population dans son ensemble, d'où l'importance de la problématique de la coordination multisectorielle de la promotion féminine. Dans cette optique, le nouvel organigramme du Ministère a créé une direction dédiée aux Etudes, à la Programmation et à la Coopération qui assure au sein du département une fonction horizontale à travers les tâches spécifiques ci-après :

- la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique et des actions de l'ensemble des structures du ministère ;
- la promotion et le développement de la coordination de l'ensemble des interventions des partenaires techniques et financiers au développement ;
- le suivi et le développement de la coopération avec les partenaires engagés dans le secteur d'activités relevant du ministère.

Le Ministère s'appuie également pour la réalisation de ses missions sur l'apport d'autres instances de concertation tels que : le Conseil National de l'Enfance ; la Commission de Suivi de la Politique Nationale de la Famille ; le Groupe Stratégique IEC ; le Groupe de Suivi Genre ; le Comité de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (violences basés sur le genre , ainsi que quelques réseaux et groupes (le Réseau des Maires Défenseurs de l'Enfant , le réseau des femmes ministres et le Groupe Parlementaire pour la Petite Enfance), etc. ;

L'expérience de la Commission Nationale de Suivi de Genre a été consolidée par la formation de ses membres et par sa régionalisation. En effet, Le ministère a procédé en 2007 à la mise en place et la formation des groupes de suivi de genre (GSG) au niveau de cinq régions.

Le GSG comprend des points focaux dans chaque structure concernée (les services technique déconcentré, la société civile, les partenaires au développement présent au niveau régional...) et se réunit tous les trois mois. Il peut, toutefois, se réunir autant de fois que nécessaire pour étudier l'état d'avancement de l'intégration de l'approche genre dans toutes les politiques sectorielles. Il faut noter que le niveau de représentativité des départements sectoriel a été soulevé au Conseils et Chargé de Mission.

Il assure les mêmes missions que le Groupe National de Suivi de Genre, il est chargé d'élaborer un plan de l'intégration du concept genre dans les politiques et stratégies sectorielles du pays, de mener un plaidoyer auprès des décideurs, des partenaires au développement et de la société civile pour l'adhésion à l'approche genre et sa prise en compte dans les programmes de développement, de collecter les informations assurant l'actualisation de base de données genre.

Toutefois, un certain nombre de difficultés et contraintes freine le bon fonctionnement de ces structures :

- Le mandat des points focaux au sein de leurs départements respectifs n'est pas suffisamment clarifié. Il est souvent perçu non pas en tant qu'une nouvelle responsabilité/tâche mais plutôt comme un travail supplémentaire et « presque bénévole » ;
- La faible visibilité de ces points focaux donne lieu, parfois, à des situations où l'existence d'un point focal dans un département ministériel est ignorée par le personnel de ce même département. Ceci engendre, parfois, un manque de pouvoir et un isolement des points focaux genre. Cette situation est d'autant plus pesante que ces points focaux ne disposent pas de cellules d'appui ;
- Les résistances de la part des administrations sectorielles à toute incursion des unités/mécanismes transversaux dans leur territoire ;
- La clarification insuffisante des types de liens institutionnels et administratifs entre les points focaux genre et le MPFEF.
- Contraintes en termes de maîtrise des outils d'analyse genre et des questions relatives aux droits fondamentaux des femmes. Il est possible dans ce sens, que certains membres du groupe perçoivent leur mandat comme étant uniquement technique tant il est vrai que la dimension droits humains est occultée;
- Faiblesse des ressources financières et des compétences et expertises notamment en matière d'intégration du genre dans certains ministères considérés comme techniques (cadres d'analyse, procédures et outils de suivi, etc.).

4. Les ressources financières affectées à la promotion féminine en Mauritanie

Les ressources de l'Etat et des bailleurs affectées au secteur ont été accrues pendant la période 2005-2009. En effet, le budget annuel du Ministère en charge de la promotion féminine a vu ses ressources quadruplées entre 2006 et 2009, passant de 200 millions d'UM à plus d'un Milliard. Ceci dénote l'intérêt accordé au développement de la femme et de rehausser son statut économique et social.

5. Les indicateurs de suivi de la promotion féminine en Mauritanie

La dimension genre est prise en compte par les systèmes d'information dans le secteur de l'éducation la santé et dans l'enquête permanent sur les conditions de vie des populations (EPCV réalisé tout les quatre ans). A cela s'ajoute la base de donnée développée, avec l'appui du FUNAP, désagrégées par sexe, au niveau national et régional, intitulée « indicateurs de genre en Mauritanie ». Cependant, la batterie d'indicateur de genre n'a pas pu être élargie aux autres secteurs socio-économiques faute de système d'information fiable.

6. Le rôle de la société civile dans la promotion de la femme en Mauritanie

La société civile occupe une place importante dans la définition et mise en œuvre des politiques en matière de genre. En réalité, l'esprit associatif est largement développé chez les femmes mauritaniennes plus de 4000 coopératives et ONG féminines ont été recensées en Mauritanie. Ces coopératives et ONG sont organisées dans des réseaux spécialisés. Ils sont largement impliqués dans la définition et le suivi des stratégies et des politiques à travers leur présence dans les différentes instances de coordination et de concertation. Ils sont aussi les maîtres d'œuvre de la plupart des programmes de promotion de la femme en cours.

Quatrième partie : Les Contraintes et perspectives

En Mauritanie, malgré les progrès accomplis, des inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans l'exercice de leurs droits. Un certain nombre de contraintes et de pesanteurs freinent encore l'émancipation de la femme et sa pleine participation au développement du pays. Ces contraintes sont de deux types :

Les contraintes directement liées à la situation des femmes :

- L'analphabétisme élevé chez les femmes, 44,9% des femmes en 2008 sont analphabètes ;
- Le faible accès à l'information, ce qui explique le niveau très faible de productivité due au manque de formation et à la faible maîtrise des techniques ;
- La sous-fréquentation des services de santé s'explique selon les femmes par différents obstacles : le manque d'établissements sanitaires ou leur éloignement (25%), le manque d'équipement ou leur mauvais état (11%), le manque de médicaments (6%), le coût des frais de santé (15%), le coût des médicaments (25%), le mauvais accueil du personnel (22%) (EDSM 2000) ;
- le poids de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté selon le genre du chef de famille montre qu'elle est plus élevée chez les ménages dont le chef est de sexe féminin (57,9% contre 52,9) ;
- le statut socio-culturel des femmes (mimétisme, manque d'innovation, manque de confiance en soi) et la méconnaissance de leurs droits fondamentaux ;

Les contraintes indirectes, d'ordre juridique, institutionnel et économique :

- faible application, vulgarisation de l'arsenal juridique existant ;
- manque de généralisation des structures de justices de proximité au niveau régional ;
- limite des moyens du Ministère chargé de la promotion féminine ;
- limite de synergie entre les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie genre ;
- absence de prise en compte de la dimension genre dans les systèmes d'information sectoriels ;
- faibles capacités de la société civile en matière de gestion ;
- la faible exposition aux médias notamment dans les ménages pauvres (le nombre réduit de radios communautaires notamment en zones rurales) ;
- Résistances socioculturelles au changement et à la participation de la femme ;

- limites de l'organisation, faible participation des femmes aux structures socio professionnelles ;
- l'insuffisance des lignes de crédit et des ressources financières des institutions de Micro finance ;
- les difficultés à mobiliser l'épargne, à accroître et améliorer la distribution des ressources.

Pour permettre de soulever ces contraintes et faire face aux défis majeurs qui entravent un développement économique et social harmonieux de la femme, le département a élaboré une stratégie qui est traduite sous forme d'un plan triennal glissant. Il s'articule autour des objectifs principaux suivants :

- (i) Contribuer à améliorer les conditions de vie des familles les plus pauvres visant à réduire la pauvreté au sein des familles notamment celles dirigés par des femmes.
- (ii) Améliorer les conditions de vie des enfants afin de créer un cadre adéquat et des conditions favorables au développement d'une enfance protégée et sure.
- (iii) Promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle des filles et lutter contre l'analphabétisme des femmes
- (iv) Améliorer l'accès aux services de santé de la population en particulier chez les franges les plus vulnérables dont les femmes et les enfants
- (v) Réduire les disparités genre entre les hommes et les femmes par l'adoption et mise en œuvre de la stratégie Genre, la vulgarisation des différentes conventions relatives à l'emploi et au travail des femmes ;
- (vi) Promouvoir et protéger le droit humain à travers la vulgarisation et sensibilisation sur les droits humains notamment ceux de la femme, la famille et de l'enfant ;
- (vii) Renforcer les capacités en matière d'information, d'éducation et de communication
- (viii) Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du département en charge de la femme et de l'enfance notamment par la mobilisation des ressources additionnelles pour le secteur.
- (ix) Renforcer le rôle de la société civile dans le développement économique et social de la femme.
- (x) Améliorer les mécanismes de coordination intersectorielle afin d'assurer une synergie et une cohérence dans l'action de tous les départements.